

GUIDE D'ÉTUDES

BASCRI

1ère partie

**ANNÉE ACADEMIQUE
2025/2026**



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

GLOBAL STUDIES INSTITUTE

Le Global Studies Institute (GSI) vous souhaite la bienvenue en BASCRI !

Destiné aux nouveaux et nouvelles étudiant-es, ce guide d'études a pour but de vous transmettre les informations utiles en vue de votre année académique 2025/2026 en 1^{re} partie du BASCRI.

Toutes les informations concernant le BASCRI sont plus largement disponibles sur le site du GSI (www.unige.ch/gsi) et plus précisément sous sa rubrique « [Espace étudiants BASCRI](#) ». Des communications importantes en lien avec vos études y seront publiées. Vous êtes ainsi vivement invité-e à consulter régulièrement cette rubrique.

Voici les points qui sont traités dans ce guide électronique :

- l'organisation du cursus
- le plan d'études de 1^{re} partie
- le règlement d'études
- l'inscription aux enseignements/examens de 1^{re} partie
- les examens
- les relevés de notes
- la consultation des copies d'examens
- les horaires des enseignements de 1^{re} partie
- les contacts utiles

L'organisation du cursus

Le BASCRI est composé d'un total de 180 crédits ECTS répartis sur deux parties :

- la 1^{re} partie composée de 60 crédits ECTS. Elle dure de deux à quatre semestres ;
- la 2^e partie composée de 120 crédits ECTS.

La durée du cursus est de trois ans au minimum (six semestres), maximum quatre ans (huit semestres). La Directrice peut toutefois accorder des dérogations à la durée des études pour de justes motifs.

Le plan d'études de 1^{re} partie

Le plan d'études du BASCRI est disponible sur l'[Espace étudiant-es BASCRI](#). Vous devez prendre connaissance du plan d'études complet et des notes de bas de page y figurant. Il est mis à jour chaque année académique.

La 1^{re} partie est composée...

...d'enseignements obligatoires en sciences computationnelles

Mathématiques pour les sciences computationnelles	5 crédits ECTS
Mathématiques pour l'informatique	5 crédits ECTS
Introduction à la programmation des algorithmes	5 crédits ECTS
Programmation scientifique I	3 crédits ECTS
Programmation scientifique II	3 crédits ECTS
Structure de données	6 crédits ECTS
Systèmes complexes I	3 crédits ECTS

...d'un enseignement obligatoire en relations internationales

Fondement de l'approche interdisciplinaire et systémique en relations internationales	6 crédits ECTS
---------------------------------------------------------------------------------------	----------------

...d'enseignements à choix en relations internationales

(12 crédits à choix dans deux disciplines différentes pour un total de 24 crédits ECTS)

Droit	
Introduction au droit	6 crédits ECTS
Droit international public	6 crédits ECTS
Economie	
Introduction à l'économie internationale	6 crédits ECTS
Introduction à la microéconomie	6 crédits ECTS
Histoire	
Histoire économique et sociale de la globalisation, 16 ^e -21 ^e siècles	6 crédits ECTS
Introduction à l'histoire internationale 1	3 crédits ECTS
Introduction à l'histoire internationale 2	3 crédits ECTS
Science politique	
Introduction à la science politique	6 crédits ECTS
Introduction aux Relations Internationales	6 crédits ECTS

Quelques précisions sur les enseignements :

- Les informations relatives aux enseignements telles que les descriptifs, les horaires et les enseignant-es sont disponibles sur le Programme des cours.
- Les enseignant-es utilisent en général la plateforme Moodle pour transmettre aux étudiant-es des informations sur leurs cours/séminaires. Il importe donc de s'inscrire sur la plateforme utilisée par les enseignant-es afin de pouvoir accéder à ces informations.
- La langue principale du BASCRI est le français. Toutefois, certains enseignements sont dispensés en anglais.

Le règlement d'études

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance du règlement d'études du BASCRI. Celui-ci est disponible sur l'[Espace étudiant-es BASCRI](#).

Vous êtes invité-e à porter une attention particulière aux articles suivants :

- **article 20** concernant les « **Conditions de réussite** » de la première partie
- **article 21** concernant le « **Redoublement de la première partie** »
- **article 22** concernant l'« **Elimination de la première partie** »

L'inscription aux enseignements/examens de 1^{re} partie

- « L'inscription à un enseignement fait office d'inscription à son examen lors de la session ordinaire qui suit immédiatement la fin de cet enseignement ». (article 13 al. 2 du règlement)
- Les inscriptions aux enseignements/examens obligatoires en sciences computationnelles et en relations internationales seront faites d'office.
- Vous devrez procéder vous-même à vos inscriptions aux enseignements/examens à choix en relations internationales. Il conviendra de compléter le formulaire en ligne au début de chaque semestre dans le délai imparti, conformément au calendrier académique du GSI (disponible sur l'[Espace étudiant-es BASCRI](#));
- « L'inscription à l'enseignement admise par le GSI est définitive et ne peut être annulée. » (article 13 al. 3 du règlement)
- Lorsque le portail d'inscription sera ouvert, vous en serez avisé-e par le biais d'un e-mail à votre adresse étudiante de l'Université. Il est fermé en début de semestre et s'ouvre quelques semaines après le début de celui-ci.

- Les conséquences réglementaires peuvent être graves en cas d'oubli d'inscription. Veillez donc à bien noter les délais d'inscription.
- En cas de problème avec :
 - votre adresse e-mail institutionnelle: vous pourrez vous adresser au [Centre d'Accueil des Demandes](#)
 - vos inscriptions : vous pourrez vous adresser au [Secrétariat aux études](#)
- Une inscription sur la plateforme *Moodle* n'a aucune valeur officielle. La demande d'inscription aux enseignements/examens doit être faite sur le formulaire IEL afin d'être valide.

Délais d'inscription aux enseignements/examens

13 octobre 2025	Délai d'inscription aux enseignements/examens à choix en relations internationales du semestre d'automne 2025
9 mars 2026	Délai d'inscription aux enseignements/examens à choix en relations internationales du semestre de printemps 2026
19 juillet 2026	Délai d'inscription aux examens de la session de rattrapage d'août/septembre 2026

Le calendrier académique du GSI est disponible sur l'[Espace étudiant-es BASCRI](#); Consultez-le !

Les examens

Trois sessions d'examens sont organisées chaque année académique. Sous réserve de modifications, voici les dates de celles de l'année académique 2025/2026 :

Session ordinaire de janvier/février 2026	du 12 janvier au 31 janvier 2026
Session ordinaire de mai/juin 2026	du 1 ^{er} au 20 juin 2026
Session extraordinaire d'août/septembre 2026	du 17 août au 5 septembre 2026

- Les dates susmentionnées sont sous réserve des examens organisés par les Facultés partenaires. En effet, les examens des enseignements en sciences computationnelles dispensés par la Faculté des Sciences sont organisés selon son propre [calendrier](#).
- Des évaluations peuvent être organisées par les enseignant-es en-dehors des sessions (ex : durant les heures de séminaire). Le cas échéant, vous en serez directement informé-e par les enseignant-es.
- **Si vous souhaitez demander un aménagement des examens au motif d'un problème de santé** : vous êtes invité-e à vous référer, en début d'année académique, à la Directive en la matière disponible sur l'[Espace étudiant-es BASCRI](#). Les décisions relatives à l'aménagement des examens sont prises par une Commission du Service Santé Etudiant-es – Besoins Particuliers de l'UNIGE.
- **Si vous êtes un-e sportif/sportive d'élite ou un-e artiste confirmé-e et que vos études/examens pourraient être impactés par votre activité** : vous êtes invité-e à prendre connaissance au plus vite du programme « [Talents pluriels](#) », à demander à l'intégrer et à contacter votre Conseillère académique en début d'année académique.

Accès à la session extraordinaire d'examens

- « [...] L'étudiant-e qui réussit la première partie obtient en bloc les 60 crédits ECTS. Aucun examen de ce bloc ne peut être représenté. » (article 20 al. 1 de votre règlement) Ainsi, à l'issue de la session d'examens de mai/juin 2026 :
 - si vous avez réussi la 1^{re} partie → PAS D'ACCÈS à la session de rattrapage d'août/septembre 2026 ;

- si votre relevé de notes de ladite session indique « **Cycle d'études en cours** » → ACCÈS possible à la session de rattrapage d'août/septembre 2026 pour représenter une ou plusieurs matières non validées en sessions ordinaires.
- Si votre situation académique en juin 206 vous permet d'accéder à la session d'examens d'août/septembre 2026 et que vous souhaitez vous inscrire à un ou plusieurs examens, vous devrez vous-mêmes procéder à votre inscription via votre formulaire d'inscription en ligne qui sera disponible sur votre portail au début du mois de juillet 2026.

Absence aux examens

Absence injustifiée : conformément à l'article 17 al. 1 de votre règlement, « [l']absence injustifiée à un examen est enregistrée comme telle dans le relevé de notes. Elle représente un échec à l'examen correspondant et équivaut à un « 0.00 » dans le calcul de la moyenne si l'enseignement est sanctionné par une note et à un « Non » si l'enseignement est sanctionné par une appréciation positive ou négative. »

Absence justifiée : conformément à l'article 17 al. 2 et 3 de votre règlement :

- 2 « L'étudiant-e qui ne se présente pas à un examen et qui peut se prévaloir d'un cas de force majeure adresse immédiatement au Directeur une requête écrite, accompagnée des pièces justificatives. Si le motif est accepté, l'absence justifiée est enregistrée comme telle, et les modalités de poursuite des études sont précisées par le Directeur.
 - 3 Lorsqu'un-e étudiant-e tombe malade ou qu'il/elle est accidenté, il/elle doit produire un certificat médical original pertinent. Ce dernier doit être produit dans un délai de trois jours au plus à compter de l'empêchement, sauf cas de force majeure. Durant la période couverte par le certificat médical, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter à des examens. »
- Le formulaire d'avis d'absence à un examen est disponible sur l'[Espace étudiant-es BASCRI](#).
- En cas de doute sur une maladie invoquée ou sur le certificat médical fourni couvrant l'ensemble ou une partie d'une session d'examens, un-e médecin-expert-e pourra être consulté-e.

Les relevés de notes

- Les résultats des examens seront disponibles sur votre portail en ligne à l'issue de chaque session d'examens. Seuls les relevés de notes comprenant une décision de réussite, de redoublement de la 1^{re} partie et d'élimination seront envoyés par voie postale.
- Il est possible d'obtenir un relevé de notes original avec la décision de « Cycle d'études en cours » via un [formulaire en ligne](#).
- Si besoin, vous pourrez demander une traduction de vos relevés de notes en anglais au traducteur rattaché au Rectorat, [M. James Tarpley](#).

La consultation des copies d'examens

Les informations relatives à la consultation des copies à l'issue de chacune des sessions d'examens sont en principe disponibles sur la page *Moodle* de chaque enseignement.

Les horaires des enseignements de 1^{re} partie

Les grilles horaires de la 1^{re} partie, ainsi qu'un document indiquant les dates de début des enseignements, seront disponibles à la rentrée sur l'[Espace étudiant-es BASCRI](#).

Les contacts utiles

Conseillère académique

Caroline Aepli

Tel: 022 379 37 15 | Caroline.Aepli@unige.ch

Les informations sur les réceptions et permanences sont disponibles sur la page « [Contacts](#) ».

Secrétariat aux études

Adresse géographique : rue des Vieux-Grenadiers 10, 1205 Genève, 3^e étage

Adresse postale (pour votre correspondance) : GSI, Sciences II, Quai Ernest-Ansermet 30, 1211 Genève 4

Les horaires d'ouverture sont précisés [ici](#).

E-mail : secretariat-etugsi@unige.ch

Téléphone : +41 22 379 39 00

Excellente année académique 2025-26 !

05/09//2025

Sous réserve de modifications